

## INTERDICTIONS

- Pêcher l'ombre avant son ouverture. Remise à l'eau des truites pendant la prolongation de la pêche de l'ombre (12 octobre).
- Il est interdit de pêcher au poisson mort ou vif sur tout le parcours patrimonial (20 km) situé en amont du pont de chemin de fer de Torcieu (La Déruppe).
- L'emploi d'hameçons doubles ou triples est rigoureusement interdit pour la pratique de la pêche avec des esches animales, fromages, pâtes, etc.
- La pêche à l'asticot est interdite ainsi que la pêche aux œufs de tous poissons.
- **Il est absolument interdit de pénétrer dans l'eau à l'aide de : cuissardes, bottes, wader, etc., jusqu'à l'ouverture de l'ombre (3<sup>e</sup> samedi de Mai). Cette mesure ayant pour but de protéger du piétinement les fraies et les alevins (très présents sur les bordures à cette période).**
- Il est strictement INTERDIT de pénétrer dans les enceintes S.N.C.F. (propriété privée).
- **Plan d'eau de Chaley : interdiction d'amorcer, pêcher au leurre. Carpes Amour en no-kill. 2 cannes autorisées dont 1 au coup.**

### **PARCOURS NO-KILL (truite et ombre)**

- Seule la pêche avec hameçon simple sans ardillon est autorisée (remise à l'eau obligatoire)

Imp. ILLICO TEXTO - Ambérieu

## **A.A.P.P.M.A. ALBARINE**

### **DOMAINE PISCICOLE DE L'ASSOCIATION**

L'Albarine (sur 25 km), de la Cascade de Charabotte, à 50 m en aval du pont de Bettant (confluence avec le Gardon).

**Affluents :** • La Caline, limite amont (poteau bleu).  
• Le Brevon • La Mandorme.

### **Le plan d'eau de Chaley.**

Ouverture de la pêche :

**Samedi 8 mars 2025** à 7 heures.

Ouverture de la pêche de l'Ombre :

**Samedi 17 mai 2025**

Fermeture de la pêche

**Dimanche 21 septembre (truite)**

**Dimanche 12 octobre (ombre)**

Nous contacter [aappmaalbarine@orange.fr](mailto:aappmaalbarine@orange.fr)

Notre site [www.peche-albarine.com](http://www.peche-albarine.com)

Nous suivre [Facebook Aappma Albarine](#)

### **POLLUTION / BRACONNAGE**

Police de l'eau (24 h/24) **04 74 98 39 80**

Alexandre MOUNARD **06 32 10 50 41**

*Amis pêcheurs, respectez les clôtures et la nature,  
ne laissez pas vos déchets.*

## ALEVINAGE

Les Alevinages en truites Arc-en-Ciel : **Parcours 1** sur l'Albarine (entre le pont de Bettant et le pont de chemin de fer de Torcieu) et le **plan d'eau de Chaley** auront lieu :

- Pour le 8 mars, le 19 avril, les 8 et 29 mai (plan d'eau de Chaley uniquement (suivant niveau d'eau).

**Pêche interdite** les 18 avril, 7 et 28 mai (plan d'eau de Chaley et secteur 1).

Je m'engage à présenter à toute réquisition des gardes ou de la force publique, mon permis, strictement personnel, et toutes pièces d'identités justificatives. L'adhérent s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de la Société (déposé en mairie de St-Rambert).

*Signature du Titulaire,*

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant s'expose à une amende et une exclusion temporaire de l'Association.

L'A.A.P.P.M.A. décline toute responsabilité en cas de vol.

**Assemblée Générale A.A.P.P.M.A. Albarine**  
**Samedi 7 février 2026 à 16 h 00,**  
**Salle Communale d'Argis (en face de l'école)**

## REGLEMENTATION

**Le nombre de prises est limité à 5 salmonidés, dont 3 truites Fario et 1 ombre par jour et par pêcheur (plan d'eau de Chaley et affluents compris).**

### **Fenêtre de capture truites : 25/35 cm**

Toute truite gardée devra avoir une taille comprise entre 25 cm et 35 cm maximum. (explications : voir site).

Remise à l'eau des truites ne faisant pas la taille de capture

### **Taille légale de capture**

**Ombres : 35 cm minimum.**

### **APPLI ALBARINE :**

**Une APPLI téléchargeable** sur notre site internet (page d'accueil) avec des informations pratiques (niveau d'eau, plan du parcours, réglementation ...). Vous pourrez recenser les poissons relâchés ou gardés et des oiseaux piscivores observés par secteur de pêche. Simple et rapide, cette Appli est un précieux atout pour le suivi des populations piscicoles. Votre participation est essentielle. Plus nous serons nombreux à le remplir, plus les données seront significatives.

**La remise à l'eau des poissons** devra s'effectuer correctement : laissez le poisson au maximum dans l'eau et mouillez vos mains avant de le toucher (évitte tout stress inutile. Préserve le capital santé du poisson).

Pour une remise à l'eau optimale, voir notre dossier conseils de remise à l'eau sur notre site internet.